la rochelle
TOURISME & ÉVÉNEMENTS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

PRESTATIONS DE PROPRETE SUR LES SITES GERES PAR LA ROCHELLE TOURISME EVENEMENTS :

L'ESPACE ENCAN, LE CENTRE DE CONGRES GEORGES PERNOUD, L'OFFICE DE TOURISME, ESNANDES

6 LOTS

Contrat de 1 an reconductible

Marché à procédure formalisée

en application de l'article L2124-2 du code de la commande publique

CONSULTATION N°	2027AO01
DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS	**5/01/27 - 12H**

SOMMAIRE

Article 1 – Pouvoir adjudicateur p.3

Article 2 – Objet du marché p.3

Article 3 – Structure du marché p.3
- Procédure de passation p.3
- Durée du contrat p.4
- Variantes p.4
- Nomenclature p.4
- Délai de validité des offres p.4

Article 4 – Dossier de candidature p.4

Article 5 – Modalités & Présentation des offres p.5

Article 6 – Visite des sites p.6

Article 7 – Critères de jugement des offres p.7

Article 8 – Attribution définitive p.8

Article 9 – Différends et litiges p.8

Article 10 – Autres renseignements p.9

Article 1 – Pouvoir adjudicateur

SEM LA ROCHELLE TOURISME & EVENEMENTS
QUAI LOUIS PRUNIER
17000 LA ROCHELLE CEDEX
Téléphone : 05 46 45 90 90

Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 196 020 €
R.C.S. La Rochelle, n° 353 103 948-code NACE 8230.Z
Représentée par Nicolas MARTIN, Directeur Général

Article 2 – Objet du marché

Le présent appel d'offre ouvert a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments, bureaux et espaces événementiels gérés par La Rochelle Tourisme & Événements (LRTE), ainsi que de prestations de nettoyage de la vitrerie.

Les prestations pourront également être exécutées sur tout autre site sur lequel LRTE serait amenée à exercer son activité, dans les conditions prévues par les documents contractuels.

Le présent marché est composé de 5 lots :

LOT 1 – Nettoyage Espace Encan
LOT 2 – Nettoyage Centre de Congres Georges Pernoud
LOT 3 – Nettoyage office de tourisme La Rochelle
LOT 4 – Nettoyage bureaux Espace Encan
LOT 5 - Nettoyage vitrerie des 3 sites
LOT 6 – Esnandes – Baie de la maison du marais poitevin

Travaux programmés pendant l'exécution du marché
Des opérations de travaux sont prévues sur les deux sites concernés par le présent marché et pourront avoir une incidence sur les conditions d'exécution des prestations de nettoyage :

- **Espace Encan** : du 1er octobre 2026 au 31 mai 2027 ;
- **Centre de Congrès Georges-Pernoud :** du 1er octobre 2026 au 30 avril 2027.

Le détail des prestations est indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Une attention particulière sera portée à la capacité des candidats à mobiliser des moyens humains et matériels adaptés aux contraintes spécifiques des sites événementiels.

Cette évaluation portera notamment sur :

- la capacité à déployer une équipe avec un référent sur site lors des événements
- la capacité à respecter la ponctualité et les délais d'exécution
- la capacité à veiller au maintien de la qualité des prestations ainsi qu'à la conformité de la commande.

Article 3 – Structure du marché

Procédure de passation

La consultation est passée selon la procédure de **l'appel d'offres ouvert** en application des articles L2124-2 et R2124-2 1°, R2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique.

Chaque lot donne lieu à la conclusion d'un **accord-cadre mono-attributaire à bons de commande,** sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé au CCAP, conformément aux articles R.2162-2, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Durée du contrat

La durée est fixée au CCAP.

Variantes

Pas de variantes

Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens CPV est :

Code principal	Description
90911200-8	***Service de nettoyage des locaux***
Code CPV complémentaire	
90911300-9	***Service de nettoyage des vitres***
90919200-4	***Services de nettoyage de bureaux***

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Article 4 – Dossier de candidature

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) / DQE masqué
- Le cadre de mémoire technique à compléter

Conformément à l'article R2132-3 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur met à disposition des candidats le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante http://www.sudouest-marchespublics.com/, sur le BOAMP, et sur le JOUE sous la référence 2027AO001.

Les candidats pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'identification par cette adresse mail ils pourraient ne pas être informés des modifications affectant le dossier ou la procédure ni être informés des questions posées par d'autres candidats et des réponses apportées par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Lorsque les modifications apportées nécessitent un délai supplémentaire pour permettre aux candidats de préparer leur offre, la date limite de réception des offres sera reportée dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Article 5 – Modalités & présentation des offres

Modalité de remise des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique, sur le profil d'acheteur http://www.sudouest-marchespublics.com/ sous la référence 2027AO01.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Spécificités techniques de la dématerialisation

Les formats de fichier acceptés sont les suivants :
Traitement de texte (.doc, .rtf, .odt), Tableur (.xls, .ods), Diaporama (.ppt, .odp), format acrobat « pdf », Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip)

La taille maximale recommandée d'un pli d'offre est de 30Mo.
Il est recommandé d'abréger au maximum le nom du document et celui du ou des fichiers dans lesquels il est contenu, afin que le nombre total de caractères n'excède pas **une longueur raisonnable (env.35 caractères)** et de **ne pas utiliser de caractères spéciaux.**

Exemple d'un fichier correctement nommé : lot 1/fichier 1/doc 1
Exemple d'un fichier trop long : lot 1/fichier 1/sous_fichier1/ sous_fichier2/ sous_fichier3/document1…….

Contenu des plis

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Documents	Descriptifs
Certificats de qualifications professionnelles ou équivalents	Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de services ou prestations de nature comparable attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
DC1-DC2	Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) disponible gratuitement sur le site https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil
Liste des fournitures ou services	Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années.
RJ si redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les justificatifs demandés ci-dessous devront être fournis par chacun des membres du groupement.

En cas de candidature incomplète, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous les candidats concernés.

Les candidatures non régularisées dans le délai imposé feront l'objet d'un rejet et les offres correspondantes ne seront pas analysées.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Documents	Descriptifs
Acte d'engagement	Acte d'engagement dûment complété, daté & signé, accompagné le cas échéant du pouvoir de signature en cas de délégation
BPU	Bordereau de prix dûment complété et signé (en version PDF et EXCEL)
Cadre Mémoire technique	Mémoire technique, méthodologique et environnemental

Les candidats sont avertis qu'une attention particulière sera portée sur la clarté des documents rendus.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Documents	Descriptifs
Attestation assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité
Attestations fiscales et sociales	Attestations fiscales & sociales à jour délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites : • Une attestation de vigilance, délivrée par l'URSSAF, • Une attestation de non-recours au travail dissimulé. • Une attestation sur l'honneur d'absence de condamnations graves visées au Code du Travail • Attestation de régularité fiscale
Extrait Kbis	Un extrait de l'inscription au RCS, délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
RIB	Relevé d'identité bancaire

Remise des offres électroniques

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur.

La transmission des candidatures par voie électronique sur la plateforme des marchés publics http://www.sudouest-marchespublics.com/ est imposée pour cette consultation. **Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

Article 6 – Visite des sites

La visite des sites est obligatoire dans le cadre de la présente consultation afin de permettre aux candidats d'avoir une idée précise des bâtiments de LRTE.

Les candidats devront confirmer leur présence au moins 24 heures avant la date de la visite à l'adresse mail suivante marches.publics@larochelle-tourisme-evenements.com en retournant le bordereau de participation à la visite collective.

Les visites de site sont programmées

- **Le 24/11 de 14h à 16h**
- **Le 30/11 de 14h à 16h**

Pour chaque journée, le lieu et l'heure du rendez-vous sont fixés à l'adresse suivante :
Espace Encan - Quai Louis Prunier – 17000 LA ROCHELLE

Article 7 – Critères de jugement des offres

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères	Compléments
1- **Prix (pondération 40 %)**	Prix des prestations
2-**Valeur technique (pondération 50%)**	Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique • Organisation et moyens humains 20 pts • Méthodologie et organisation des prestations : 10 pts • Gestion des prestations événementielles et demandes urgentes : 10 pts • Contrôle qualité et suivi : 10 pts
3-**RSE (pondération 10%)**	Performances en matière environnementale et sociale appréciées au regard des éléments renseignés dans le cadre du mémoire technique • Mesures environnementales directement liées aux prestations : 5 pts • Mesures sociales mise en œuvre dans l'exécution du marché : 5 pts

Le critère prix sera apprécié sur la base d'un détail quantitatif estimatif (DQE) non communiqué aux candidats, établi par l'acheteur à partir des prix unitaires renseignés au BPU. Le DQE est un document non contractuel destiné exclusivement à l'analyse comparative des offres

Principe de notation pour les sous-critères autre que le critère financier :

Note	Justification
0	Insatisfaisant Offre ne répondant pas du tout aux besoins
1	Peu satisfaisant Offre répondant peu aux besoins exprimés
2	Moyennement satisfaisant Offre répondant moyennement aux besoins exprimés
3	Satisfaisant Offre répondant bien aux besoins exprimés
4	Très Satisfaisant Offre répondant très bien aux besoins exprimés
5	Parfaitement satisfaisant Offre répondant parfaitement aux besoins exprimés

Pour chaque candidat, la note ainsi obtenue sur chaque sous-critère sera ensuite multipliée par la pondération affectée à chaque (sous-)critère.

Principe de notation du critère financier :

Le principe de notation du critère financier est le suivant :

Note prix = (Montant du DQE de l'offre la moins-disante / montant du DQE de l'offre analysée)

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix prévaudront sur toutes autres indications.

Seuls les montants portés sur le bordereau de prix prévaudront et feront foi.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont traitées conformément aux dispositions du Code de la commande publique. L'acheteur pourra, lorsqu'elle est autorisée par les dispositions applicables, permettre la régularisation des offres irrégulières dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats

Les offres seront examinées et classées conformément aux modalités prévues par le présent règlement de consultation. L'attribution du marché interviendra conformément aux règles de gouvernance applicables au pouvoir adjudicateur.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée sur la base des critères et pondérations définis au présent article

Article 8 – Attribution définitive

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire, dans le délai fixé par l'acheteur, les justificatifs permettant de vérifier qu'il ne se trouve dans aucun cas d'exclusion de la procédure de passation ainsi que les certificats et attestations exigés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. À défaut de production dans le délai imparti, son offre pourra être écartée dans les conditions prévues par le Code de la commande publique

La Rochelle Tourisme et Evénements informera dans un délai de 16 jours maximum, les candidats dont l'offre est rejetée.

Article 9 – Différends et litiges

En cas de litige sur l'interprétation, l'exécution du présent marché ou sa résiliation et après épuisement des moyens de recours amiables prévus par la réglementation, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Le tribunal territorialement compétent est Tribunal administratif de Poitiers
15 rue de Blossac
BP 541
86000 POITIERS CEDEX

Tél : 0549607919
Télécopie : 0549606809
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Article 10 – Autres renseignements

Pour obtenir tous les renseignements qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent déposer leur question ou leur demande sur la plateforme des marchés publics http://www.sudouest-marchespublics.com/
Cette demande doit intervenir au plus tard **10 jours avant la date limite de remise des plis**.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.**

Déroulé de la procédure & planning indicatif

	Publication de la consultation	Lundi 16/11/2026
	Visite de sites	Le 24/11 de 14h à 16h Le 30/11 de 14h à 16h
	Remise de l'offre par le candidat	Mardi 5 janvier 2027 à 12 h
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Mardi 5 janvier 2027 à 14 h
	Analyse des offres, demande de précisions éventuelles	Semaine 01 – 02 - 03
	Classement des offres et attribution du contrat	Semaine 04
	Information des candidats non retenus	Semaine 04
	Signature et notification du contrat Début contrat	Semaine 05 -06 1/03/2027